

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 2 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie MERCIER, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Frédéric MOSER, , Jean-Claude DUFOUR

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Jacques ROS a donné pouvoir à Roger MAJDALANI
Bernard JAVAZZO a donné pouvoir à Frédéric MOSER
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Bernard GRANDJEAN a donné pouvoir à Jean Claude DUFOUR

ABSENT :

Adel BOUSSETTA

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur CHIZAT est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FEVRIER 2019

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2019.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 12 février 2019.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 5 AVRIL 2019 AU 5 MAI 2019

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal modifié

2-Désignation des membres des commissions municipales

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité membres,

DESIGNE les membres des commissions concernées.

3-Election des membres du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offre

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité membres,

DESIGNE les membres de la commission d'appel d'offre conformément à la liste unique

	Titulaires		Suppléants
1	Patrice LANGIN	1	Mostefa BENAOUA
2	Jocelyne CLAUZIER	2	Marjorie MERCIER
3	Maryse MICHAUD	3	Marysa DOMINGUEZ

4	Daniel DELEAZ	4	Adel BOUSSETTA
5	David CHIZAT	5	Jean-Claude DUFOUR

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération du 06 mai 2014

SERVICE DES FINANCES

4- Vote du Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

DECLARE que le Compte de Gestion – exercice 2018, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle pas d'observations de sa part.

5- Approbation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

6- Affectation du résultat 2018

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

D'AFFECTER une partie du résultat de la section de fonctionnement-exercice 2018 à la section d'investissement 2019 à hauteur de 900 000 €.

D'AFFECTER l'autre partie du résultat de la section de fonctionnement – exercice 2018 à la section de fonctionnement- exercice 2019 à hauteur de 280 942,68 €.

7- Transfert des résultats du SIVAL

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 5 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et 1 contre du groupe « Pierre-Bé demain » Monsieur Deleaz

PREND ACTE du transfert de la somme de 38 902,64 euros correspondant à la quote-part de la commune sur les actifs du SIVAL suite à sa dissolution,

DECIDE de modifier les reports de l'exercice 2018 ainsi :

REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	280 942,68
Quote-part transférée du résultat de fonctionnement suite à la dissolution du SIVAL	6 338,78
REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 après intégration de la quote-part SIVAL	287 281,46
REPORT EN INVESTISSEMENT R001	448 796,76
Quote-part transférée du résultat d'investissement suite à la dissolution du SIVAL	32 563,86
REPORT EN INVESTISSEMENT R001 après intégration de la quote-part SIVAL	481 360,62

8- Vote des taux d'imposition 2019

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

ADOPTE pour l'année 2019, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2018.

9- Vote du budget primitif

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le budget primitif de la commune – exercice 2019

10- Attribution des subventions

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, Messieurs Majdalani et Dufour n'ont pas pris part au vote du

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2019.

11-Autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini

Rapporteur : Nora BELATTAR

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 1 contre du groupe « Pierre-Bé demain » Monsieur Deleaz

DECIDE, au titre de l'année 2019 la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

12- Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 5 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et 1 contre du groupe « Pierre-Bé demain » Monsieur Deleaz

DECIDE, au titre de l'année 2019 la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

13- Modification AP / CP pôle sportif

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine » et du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction du pôle sportif telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

14- Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 5 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 668 259 euros souscrit par l'Emprunteur (Alliade Habitat) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit pour un montant de 100 238,85 euros.

Ce prêt, constitué de 3 lignes, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 7 logements situés 95-103 rue Henri Barbusse 69310 PIERRE BENITE.

Les caractéristiques financières de ces lignes de prêts sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	CPLS
Montant :	67 990 euros
Si sans préfinancement : Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision :	**** « Double révisabilité » (DR),)
Taux de progressivité des échéances :	Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLS
Montant :	272 849 euros
Si sans préfinancement : Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires

Modalité de révision :	**** « Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLS FONCIER
Montant :	327 420 euros
Si sans préfinancement : Durée totale :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision :	**** « Double révisabilité » (DR),
Taux de progressivité des échéances :	Si DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

ACCORDE la garantie pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

15- Renouvellement du dispositif « emploi vacances pour l'année 2019 » et recrutement de saisonniers

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer 15 emplois vacances recrutés sur des contrats de 10 jours de fin juin à fin août 2019 dans les différents services de la mairie.

DE REMUNERER ces emplois : Catégorie C- Groupe 1 – 1^{er} échelon de l'échelle C1, plus 10% de congés payés

DECIDE de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période maximale de 3 mois, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2019, chapitre 012

16- Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la création de 16 postes relevant de la filière technique, du cadre d'emploi des adjoints techniques, au grade d'adjoint technique

DECIDE la création de 5 postes relevant de la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des ATSEM, au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe

DECIDE de créer 2 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période maximale de 3 mois, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DIT que les crédits seront prévus au budget 2019

17- Mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, et tous les documents y afférents ;

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2019

AFFAIRES GENERALES

18- Cession de la parcelle AL 340, sise 67 rue Salengro 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre l'immeuble situé 67 rue Roger Salengro, un immeuble sur rue en R+2 et de bâtiments sur cour en R et R+1 constitués de 7 logements (1 studio, 4 T1, et 2 T2) et d'un local d'activité en RDC à la société civile immobilière, 2C Patrimoine sise 19 rue du 8 mai 1945 – 69540 – IRIGNY au prix de 120 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes sont inscrites au budget 2019.

19- Cession d'une partie de la parcelle AL 157, sise 9 place Jean Jaurès 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur : Roger MAJDALANI

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre les lots 4, 5 et 6 tels que décrits dans l'état descriptif de division en copropriété annexé à la présente délibération à la société civile immobilière, 2C Patrimoine sise 19 rue du 8 mai 1945 – 69540 – IRIGNY au prix de 130 000 €.

La mairie conserverait la propriété de la salle de réunion et des lots 1, 2, 3 et 7.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes sont inscrites au budget 2019.

20- Construction d'un pôle sportif – Avenant aux marchés de travaux

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot n° 01 – Gros œuvre – Fondations profondes attribué à la société AD1 construction, sise 71000 MACON d'un montant de 111 000,00 € HT et tous les documents s'y rapportant,

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

DIT que les crédits sont inscrits au budget

20- Programmation 2019 des crédits Politique de la Ville – Subvention des partenaires financiers pour les actions portées par la commune. Participation communales aux actions des différents opérateurs.

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la programmation des crédits spécifiques de la politique de la Ville 2019 et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

POLE CULTURE

21- Signature d'une convention de partenariat avec l'association Les Restaurants du Cœur / Les Relais du cœur du Rhône

Rapporteur : Yann Yves DU REPAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association les Restaurants du Cœur / Les Relais du Cœur du Rhône ainsi que tous les documents y afférent

22- Evolution du règlement intérieur de la Médiathèque

Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la médiathèque

Le Maire lève la séance à 21 h 05